

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-165/PR/MB portant attribution de deux parcelles de terrain sis Balbala Route Nationale.

n° 2019-165/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
14 octobre 2019

Numéro JO
n° 19 du 15/10/2019

Date du numéro
15 octobre 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULoi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

VULoi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

VULoi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VULa Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

VULe Décret n°2019-095/PRE en date du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 Octobre 2019.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est attribué à titre onéreux à raison de 1 500 fd le mètre carré au profit de l'Agence de Réhabilitation Urbaine et du Logement Social (ARULOS) deux parcelles de terrains sises à Balbala Sud au Nord du lotissement Barwaqo II sur la route Nationale 1 ci-après citées

- Une parcelle d'une superficie de 23 000 m²
- Et l'autre parcelle d'une superficie de 20 295 m².

Article 2

Les dites parcelles de terrain sont destinées à “l’augmentation de l’offre de parcelles sociales”.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré à la diligence et à la charge du concessionnaire.

Article 4

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH